Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260322-2025_02_03_05-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **22 MARS 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
16 mars 2026		15	14	15

Le **vingt-deux mars** deux mil **vingt-six**, à **dix** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Eric HAMEL, Maire

Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marie THEBAULT, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN

Présent par procuration : Michel ROQUAIS a donné procuration à Patrice LEJEANVRE

Absent excusé :

Absents :

Secrétaire de Séance : M. Maël BODIN

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le :
et publication ou notification
du :

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 10h05

Délibération N°2026-02-03/05 :

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints appelés à siéger sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la création de **quatre postes d'adjoints**.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance

Maël BODIN

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35610